

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 13 novembre 2020 à 19h30 par Visioconférence ou en présentielle Salle communale - Rue du Moulin n° 18 pour ceux qui ne peuvent pratiquer la visioconférence (mesures Covid-19 - Distanciation sociale)

Etalle, le 05 novembre 2020

La Directrice Générale,



Le Bourgmestre,



ORDRE DU JOUR:

Séance publique

1. Convention des maires – Approbation plan d'actions durables
2. Approbation modifications budgétaires n° 2 – Services ordinaire et extraordinaire – Exercice 2020
3. a) Approbation règlement taxe immondices – Exercice 2021
b) Redevance eau – Exercice 2021
4. Approbation comptes 2019 et budgets 2021 Fabriques d'église
5. Sofilux – Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour
6. Idelux Eau – Approbation convention étude hydraulique sur réseau d'égouttage de Vance
7. Vente excédent de voirie à Etalle – Régularisation
8. Zone de secours – décision de principe transfert des infrastructures
9. Renouvellement accord-cadre achat livres (2021 – 2023)
10. Ordonnances de police - Ratification
11. Adoption procès-verbal séance précédente

Information : Contrôle situation de caisse

Séance à Huis-Clos

12. Personnel enseignant : Ratification décisions.